

DEPLOIEMENT DE L'iPacK FAL AU GABON



PRESENTE PAR

Romuald Peggy's SOUNGOU Directeur de la sûreté et de la facilitation

ANAC - GABON

Tel: +241 66616198 / +241 77294801

e-mail: romuald.soungou@anac-gabon.com

PLAN

PLAN

- 1. État de la réglementation nationale en matière de facilitation avant l'iPack FAL
- 2. Pourquoi avoir sollicité l'iPack FAL ? Quels besoins ?
- 3. Actions mises en œuvre à la suite de l'iPack FAL
- 4. Bénéfices de l'iPack FAL pour le Gabon
- 5. Perspectives



1. État de la réglementation nationale en matière de Facilitation avant le iPack FAL

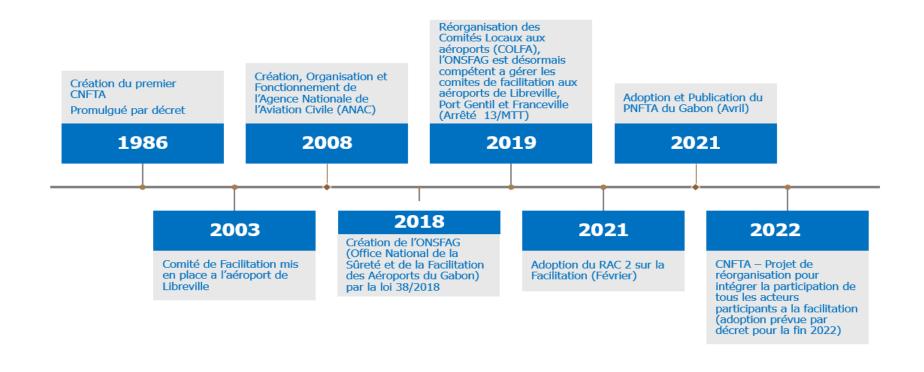


- Décret n°1943/PR/MACC, du 18 décembre 1986 portant création d'un Comité national de facilitation au Gabon;
- Programme National de Facilitation du Transport Aérien adopté par l'arrêté 0276 portant approbation du PNFTA (V1.a 2021);
- Règlement Aéronautique Gabonais (RAG 2 éd 1 2021);



- Projet de Décret portant réorganisation du Comité National de Facilitation du Transport Aérien.
- Arrêté 013 portant organisation des comités locaux de facilitation
- Projet de Programmes de Facilitation Aéroportuaires (PFA)

État de la réglementation nationale en matière de Facilitation avant le iPack FAL





2. Pourquoi avoir sollicité le iPack FAL ? Quels besoins ?



2. Pourquoi avoir sollicité le iPack FAL ? Quels besoins ?

- Examen global de l'état de mise en œuvre des dispositions de l'annexe 9 au Gabon;
- L'analyse d'écarts règlementaires
- Le renforcement des outils développés par le Gabon
- Le renforcement des connaissances des outils développés par l'OACI en matière de Facilitation du transport aérien



3. Actions mises en œuvre à la suite de l'iPack FAL



3. Actions mises en œuvre à la suite de l'iPack FAL

Mise à jour du RAGC 2 et intégration des changements amenés par l'amendement 29 (seizième édition) de l'Annexe 9

Changements apportés aux chapitre 6 pour mieux refléter les rôle fonctions et responsabilités des agences et parties prenantes impliquées dans la mise en place des mesures de facilitation. Ces changements concernent :



3. Actions mises en œuvre à la suite de l'iPack FAL

- La description des rôles, fonctions et responsabilités en général;
- La description des rôles, fonctions et responsabilités dans le cadre de la facilitation des opérations du transport aérien au Gabon;

Projet d'amendement du rôle des aéroports dans les comités de facilitation aux aéroports afin de leur accorder un rôle exécutif.

Finaliser la rédaction des programmes de facilitation aux aéroports et les mettre en place



4. Bénéfices de l'iPack FAL pour l'Etat



4. Bénéfices de l'iPack FAL pour l'Etat

Formation des agences et parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des mesures de facilitation;

➤ Mise à jour des dispositions nationales existantes relatives à la mise en place du Programme National de Facilitation du Transport Aérien (PNFTA);



4. Bénéfices de l'iPack FAL pour l'Etat

➤ Mise à jour des dispositions nationales existantes pour la mise en place des Comités Nationaux de Facilitation du Transport Aérien (CNFAL) et Comités de Facilitation Aéroportuaire;

➤ Mise à jour du RAG 2 et intégration des changements amenés par l'amendement 29 (seizième édition) de l'Annexe 9;



5. Perspectives



5. Perspectives

- Etablir et rendre opérationnel un système d'information préalable sur les voyageurs (RPCV/API) et de dossiers passagers (PNR);
- ➤ Adhésion du Gabon au Système PKD de l'OACI;
- ➤ Mettre en place une règlementation nationale de protection des droits des passagers;
- ➤ Intégrer la facilitation dans le programme de surveillance continue de l'ANAC



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Thank you for your attention

